



# La lettre de l'enfance - jeunesse

Année scolaire 2018-2019

Vous trouverez dans ce feuillet, toutes les informations relatives aux services proposés aux enfants de 0 à 17 ans sur la commune de Plédran.

## Inscriptions et réservations via internet : [pledran.portail-familles.net/](http://pledran.portail-familles.net/)

- Forum des Associations : samedi 8 septembre de 10h00 à 18h00 à Horizon  
La liste de toutes les associations sportives, culturelles en ligne sur  
[www.pledran.fr](http://www.pledran.fr)

## Ateliers éveil et jeux pour les 0-3 ans



**Les ateliers « éveil et jeux »** proposés par la Ville de Plédran en coopération avec le RPAM de Saint-Brieuc Agglomération, sont destinés aux jeunes enfants, parents, assistants maternels et gardes à domicile. Le service est gratuit. L'animatrice Elsa propose des animations de 9h30 à 11h30 au Pôle Enfance Famille 1 fois par semaine le mardi à **partir du 11 septembre 2018**.

Pour permettre à chacun de bénéficier pleinement des ateliers « éveil et jeux », l'inscription est possible à 2 ateliers par mois en alternance avec les espaces-jeux proposés par le RPAM de Saint-Brieuc Agglomération

**Inscriptions uniquement les jours d'ateliers sur place ou au 06-08-03-21-22.**

## Relais Parents Assistants Maternels 0-3 ans



Vous allez devenir parents ou êtes parents d'un enfant 0-3ans, le Relais Parents Assistants Maternels Saint-Brieuc Armor Agglomération, antenne de Plédran, Ploufragan peut vous informer sur les différents modes d'accueils, les modalités d'embauche dans le cadre d'un accueil chez l'assistant maternel ou garde à domicile, et vous informer et vous accompagner dans votre rôle de parent employeur.

Permanences de l'animatrices Carine GELARD du mercredi au vendredi toute la journée (fermeture mercredi après-midi) au Pôle Enfance & Familles, 6 rue des écoles.

Ces permanences sont sur rendez-vous au 02 96 77 60 85.

Le Relais propose aussi des temps d'animation mis en place les lundi matins de 9h30 à 10h30 ou de 10h30 à 11h30 en période scolaire. Ces espaces-jeux proposés par le RPAM Saint-Brieuc Armor Agglomération constituent des temps d'éveil, de socialisation pour les enfants et un support à l'observation dans leurs pratiques pour les assistants maternels.

**Renseignements et inscriptions au 02 96 77 60 85 ou [rpampledran@saintbrieuc-agglo.fr](mailto:rpampledran@saintbrieuc-agglo.fr)**

# Les accueils périscolaires et de loisirs 3-12 ans

## ✓ Garderie « Ribambelle » 3 – 6 ans tous les jours scolaires

Ouverte de 7h00-8h45 et de 16h15-19h00

Accueil : Pôle Enfance et Familles, 6 rue des écoles

☎ 02.96.42.48.13

ribambelle@ville-pledran.fr

## ✓ Garderie « Troubadours » 6 – 12 ans tous les jours scolaires

Ouverte de 7h00-8h45 et de 16h15-19h00

Accueil : Pôle Enfance & Familles, 6 rue des écoles

☎ 02.96.64.32.92

troubadours@ville-pledran.fr

## ✓ Garderie des Coteaux tous les jours scolaires

Ouverte de 7h-8h45 et de 16h15-19h00

Accueil : Ecole des Coteaux, rue Roger Vercelet

☎ 02.96.42.23.09

garderiecoteaux.pledran@orange.fr

## ✓ Centre de loisirs « RIBAMBELLE » 3 - 6 ANS

Accueil : Pôle Enfance & Familles, 6 rue des écoles

Accueil le mercredi et pendant les petites vacances scolaires de 7h00 à 19h00 (sauf 1 semaine après Noël)

☎ 02.96.42.48.13

ribambelle@ville-pledran.fr

## ✓ Centre de loisirs « TROUBADOURS » 6 - 12 ANS ☎ 02.96.64.32.92

Accueil : Pôle Enfance & Familles, 6 rue des écoles

Accueil le mercredi et pendant les petites vacances scolaires de 7h00 à 19h00 (sauf 1 semaine après Noël)

☎ 02.96.64.32.92

troubadours@ville-pledran.fr

## L'INSCRIPTION :

✓ La fiche de renseignement est à remettre obligatoirement au service accueil de la Mairie avant la rentrée scolaire pour bénéficier des prestations municipales. Formulaire en mairie ou sur le site de la ville.

✓ L'inscription pour la garderie et le centre de loisirs du mercredi est obligatoire et est à effectuer via Internet dans votre espace Portail Familles au plus tard 48h avant. L'inscription pour le centre de loisirs est possible à la demi-journée avec ou sans repas ou à la journée avec repas.

✓ L'inscription pour le centre de loisirs des vacances scolaires est obligatoire et est à effectuer via Internet dans votre espace Portail Familles pendant la période d'ouverture des inscriptions, le mois précédent.

## LA FACTURATION :

La tarification modulée (prise en compte de votre quotient familial CAF) est appliquée aux accueils de loisirs et à la garderie. Elle n'est pas appliquée sur les tarifs de restauration scolaire.

### ➤ Vous êtes ALLOCATAIRE CAF PLEDRANAIS

En renseignant votre numéro d'allocataire CAF, la ville de Plédran a accès à CADP CAF pour connaître votre quotient familial (QF) et ainsi déterminer la tranche de tarifs qui vous est applicable. CDAP CAF tient compte du nombre d'enfants et du revenu du foyer. Vous pouvez vous-même y accéder sur votre espace personnel de la CAF. **Assurez-vous auprès de la CAF que votre situation est actualisée.**

### ➤ Vous êtes NON ALLOCATAIRE CAF domicilié à PLEDRAN

1 - Vous êtes affilié(e) à la MSA : vous devez demander votre attestation de quotient familial auprès de la MSA Armorique

2 - Pour toute autre caisse (caisse maritime, RATP ...) : vous devez fournir votre dernier avis d'imposition et l'attestation de prestations familiales annuelles perçues à demander à votre organisme d'affiliation.

**En cas de non communication, le tarif plafond (QF > 1400 €) sera appliqué.**

**Une facture familiale est établie le mois suivant et payable en Mairie.**

**Le prélèvement automatique est possible. Formulaire en mairie ou sur le site internet de la Ville.**

## LES TARIFS POUR LES ACCUEILS 3-12 ANS :

<b>Garderies périscolaires</b>	<b>Tranche 1 à 3 QF ≤ 990</b>	<b>Tranche 4 à 7 QF &gt; 990</b>
Matin :	<b>0,93 €</b>	<b>1,10 €</b>
Soir avec goûter : 16h15-18h30	<b>1,68 €</b>	<b>1,96 €</b>
Matin et soir d'une même journée	<b>2,08 €</b>	<b>2,44 €</b>
Extension bourg 7h00-7h30 ; 18h30-19h00	<b>0,37 €</b>	<b>0,54 €</b>
Extension coteaux 7h15-7h30 ; 18h30-18h45	<b>0,18 €</b>	<b>0,27 €</b>

<b>Accueils de loisirs (ALSH)</b>	<b>Journée ALSH repas compris</b>	<b>1/2 journée ALSH sans repas matin ou a-m</b>
QF ≤ 520 €	<b>6,00 €</b>	<b>2,30 €</b>
520 € < QF ≤ 790 €	<b>7,40 €</b>	<b>3,20 €</b>
790 € < QF ≤ 990 €	<b>8,80 €</b>	<b>4,20 €</b>
990 € < QF ≤ 1190 €	<b>10,20 €</b>	<b>5,10 €</b>
1190 € < QF ≤ 1400 €	<b>11,60 €</b>	<b>6,00 €</b>
QF > 1400 € (*1)	<b>13,00 €</b>	<b>7,00 €</b>
Extérieur	<b>19,50 €</b>	<b>11,30 €</b>

### (\*1) Conditions particulières :

Le QF > 1400 € s'applique également :

- aux enfants non plédranais scolarisés dans une école plédranaise
- aux enfants du personnel de la commune ne résidant pas à Plédran
- En cas de non présentation des justificatifs par une famille plédranaise

## *Espace - jeunes 12 - 17 ans*

**Responsable : Philippe GUILLOU**

Accueil : Pôle Enfance & Familles 6 rue des écoles

☎ : 09-64-46-73-02

Facebook : Local-jeunesPledran

### Horaires d'ouverture :

♦ **Mercredi : 13h30-18h30**

♦ **Vendredi : 16h30-20h00**

**Et à toutes les vacances.**

Ouverture du local Espace – jeunes  
à compter du mercredi 12 septembre.

### Adhésion année scolaire : 15 €

Cette adhésion donne droit à des  
réductions de 50%  
sur les activités payantes proposées.

Les activités : un programme les mercredis, les  
vendredis et à toutes les vacances.

Des projets tout au long de l'année.

## *Les transports scolaires*

Baie d'Armor Transports adapte les horaires des circuits en interne pour les scolaires :

**Information AlloTUB**

**02 96 01 08 08**

### Service scolaire P6

Matin : arrivée à 8h40

Soir : départ à 16h35

### Service scolaire P7

Matin : arrivée à 8h35

Soir : départ à 16h35

# L'inscription des scolaires

Les parents qui désirent inscrire un enfant dans les écoles publiques de Plédran doivent effectuer une demande préalable en mairie.

Pour tout renseignement contactez le 02-96-64-34-20 et tapez 1 Service Enfance Jeunesse

La démarche est la suivante :

❶ **L'inscription au service Enfance Jeunesse de la mairie**, du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la mairie, si possible sur rendez-vous. Documents à fournir :

- ⇒ Livret de famille
- ⇒ Carnet santé de l'enfant
- ⇒ Justificatif de domicile des parents
- ⇒ Si l'enfant est déjà scolarisé, le certificat de radiation est à récupérer auprès de l'ancienne école (venant de l'académie de Rennes ou d'une autre académie)

❷ **L'admission à l'école** auprès du directeur muni du **certificat d'inscription** délivré par la mairie :

> Ecole maternelle groupe scolaire Maurice-et-Maria Letonturier, allée des écoliers ☎ 02-96-42-26-33

Horaires : 8h45-11h45 et 13h15-16h15—lundi-mardi-jeudi-vendredi

> Ecole élémentaire groupe scolaire Maurice-et-Maria Letonturier, allée des écoliers ☎ 02-96-42-23-86

Horaires : 8h45-11h45 et 13h15-16h15—lundi-mardi-jeudi-vendredi

> Ecole primaire des Coteaux, rue Roger Vercel ☎ 02-96-42-23-90

Horaires : 8h45-12h et 13h30-16h15—lundi-mardi-jeudi-vendredi

Les parents qui désirent inscrire un enfant dans l'école privée de Plédran doivent effectuer une demande directement auprès de la directrice de l'école.

> Ecole primaire Saint Maurice, 15 rue des écoles ☎ 02-96-42-24-89

Horaires école maternelle : 9h00-12h15 et 13h45-16h30—lundi-mardi-jeudi-vendredi

Horaires école élémentaire : 9h00-12h30 et 14h00—16h30—lundi-mardi-jeudi-vendredi

# La Restauration scolaire

Les restaurants « maternelle » et « élémentaire » sont ouverts à tous les enfants des écoles.

**La réservation des repas est obligatoire** et est à effectuer via internet dans votre espace Portail famille au plus tard 48h avant.

➤ **Coût du repas pour les enfants scolarisés en maternelle :**

Les repas sont facturés à la présence : **2,90 € par repas.**

➤ **Coût du repas pour les enfants scolarisés en élémentaire :**

- Abonnement annuel** avec facturation mensuelle de **40,02 € par mois**

Le prix des repas est identique tous les mois. Il est déterminé en fonction du nombre de repas prévus par enfant au cours de l'année scolaire.

**Occasionnel** (ne concerne pas les abonnés) : la facturation des repas à l'unité **2,90 €** est possible dans la mesure où les périodes occasionnelles de présence au restaurant scolaire **ne dépassent pas 8 jours dans le mois.**

Les repas ne seront pas facturés à compter du **4<sup>ème</sup> jour d'absence consécutif** sur présentation du certificat médical et lors des sorties en classe découverte.

**IMPORTANT** : Tout changement dans la situation (arrêt de l'abonnement au restaurant scolaire, déménagement...) doit être signalé impérativement en Mairie.

Les menus sont consultables sur [www.pledran.fr](http://www.pledran.fr)

Hôtel de Ville – 6 rue du centre – B.P. 5 – 22960 PLEDRAN

☎ 02.96.64.34.24 — [mairie@ville-pledran.fr](mailto:mairie@ville-pledran.fr)

